

**QUIMPER BRETAGNE
OCCIDENTALE
CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

Séance du 7 décembre 2018

**Rapporteur :
Monsieur Hervé TRELLU**

N° 51

ACTE RENDU EXECUTOIRE

compte tenu de :
- la publicité (par voie d'affichage), pour une durée de deux mois,
à compter du : 14/12/2018
- la transmission au contrôle de légalité le : 13/12/2018
(accusé de réception du 13/12/2018)

*Acte original consultable au service des assemblées
Hôtel de Ville et d'agglomération
44, place Saint-Corentin – CS 26004 - 29107 Quimper Cedex*

Tarifs assainissement 2019

Fixation du tarif assainissement pour l'année 2019. Il est proposé de maintenir la même structure tarifaire qu'en 2018 et de fixer le tarif 2019 au même niveau qu'en 2018.

Après avoir délibéré, le conseil communautaire décide, à l'unanimité des suffrages exprimés, de fixer les tarifs assainissement 2019, comme suit :

1. Assainissement collectif :

- Maintien du tarif de l'assainissement pour les usagers des communes d'Ergué-Gabéric, Guengat, Locronan, Plogonnec, Plomelin, Plonéis, Pluguffan et Quimper

| TARIF 2018 | TARIF 2019 |
|-------------------|-------------------|
| 1,237 € HT | 1,237 € HT |

Pour le calcul de la surtaxe, la rémunération du fermier est déduite du montant de la surtaxe communautaire (tableau estimatif ci-joint). Ce tarif ne prend pas en compte la redevance pour modernisation des réseaux de l'Agence de l'Eau qui était de 0,18 en 2018.

- a) Maintien du tarif de l'assainissement sur le territoire des communes de Briec, Edern, Landrevarzec, Landudal et Quéménéven en maintenant la structure tarifaire (part fixe + part proportionnelle) comme suit :

| | TARIF 2018 | TARIF 2019 |
|------------------------------|-------------------|-------------------|
| UT BRIEC | | |
| Part fixe | 18,62 € HT | 18,62 € HT |
| Part proportionnelle : | | |
| - de 0 à 6000 m ³ | 1,139 € HT | 1,139 € HT |
| - > 6000 m ³ | 1,034 € HT | 1,034 € HT |
| QUÉMÉNÉVEN | | |
| Part fixe | 24,00 € HT | 24,00 € HT |
| Part proportionnelle | 1,19 € HT | 1,19 € HT |

Pour 120 m³ en euros/m³, le tarif est de 1,39 € HT sur le reste de ce territoire et de 1,294 € HT pour Quéménéven.

2. Vente de biométhane

Par délibération du 28 septembre 2017, un budget annexe biogaz a été créé, cette activité de valorisation des sources d'énergie renouvelables devant être retracée dans un budget distinct. Le biogaz issu des boues du digesteur de la station d'épuration du Corniguel subit un traitement avant d'être réinjecté dans le réseau GRDF et vendu à un opérateur.

Ce principe de fonctionnement se traduit par une revente de la matière brute du budget annexe assainissement au budget biogaz et la prise en charge des dépenses liées à la production de l'énergie par le budget annexe biogaz.

Il est proposé de fixer le prix de vente du biométhane au budget annexe biogaz comme suit :

- Prix à la tonne39,61 € HT/T

Ce prix est applicable au 01/01/2018 et pour l'année 2019.

3. Tarifs sur les apports à la station d'épuration du Corniguel :

- Matières de vidange2,25 € HT/T

- Sables et matières de curage16,98 € HT/T

- Graisses22,63 € HT/T

4. Assainissement non collectif :

Contrôle de bon fonctionnement :

Il est proposé d'appliquer la même tarification sur l'ensemble du territoire de Quimper Bretagne Occidentale, en raison de l'harmonisation du fonctionnement du service.

| | Tarifs 2018 | Tarifs 2019 |
|---|--------------------|--------------------|
| Contrôle de bon fonctionnement 4 ans | 24,23 € HT / an | 24,84 € HT / an |
| Contrôle de bon fonctionnement 8 ans | 12,12 € HT / an | 12,42 € HT / an |
| Contrôles de bon fonctionnement dans le cas de plusieurs installations à la même adresse à partir de 4 installations (cas des campings, de gîtes, etc.) 4 ans | 19,38 € HT / an | 19,86 € HT / an |
| Contrôles de bon fonctionnement dans le cas de plusieurs installations à la même adresse à partir de 4 installations (cas des campings, de gîtes, etc.) 8 ans | 9,69 € HT / an | 9,93 € HT / an |
| Contrôle de conception | 108,25 € HT | 110,96 € HT |
| Contrôle de réalisation | 108,25 € HT | 110,96 € HT |
| Contrôle d'une installation individuelle pour une vente de maison | 96,92 € HT | 99,34 € HT |
| Facturation dans le cas d'un déplacement d'un contrôleur pour un rendez-vous infructueux | 40,58 € HT | 41,59 € HT |
| Avis écrit du SPANC sans déplacement dans le cadre d'une vente | 22,61 € HT | 23,18 € HT |
| Visite supplémentaire dans le cas de vente de maison, contrôle de réalisation ou de contrôle de bon fonctionnement | 48,46 € HT | 49,67 € HT |